

Pays-de-la-Loire

Aéroport de Notre-Dame-des-Landes : non à la déprise agricole !

Vieux serpent de mer, le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, située à 30 km au nord de Nantes, a refait surface en 2010 avec un planning prévoyant le début des travaux en 2014 pour une mise en service en 2017. L'infrastructure et ses accès doivent englober, au bas mot, 1600 hectares. 2012 est, en théorie, l'année du départ pour les quelques 80 agriculteurs en activité sur cette zone (soit au moins 160 actifs) rassemblés autour de 577 propriétaires fonciers. Mais, jusqu'à présent, seule une centaine de propriétaires ont "cédé" leurs titres. Car l'opposition à ce projet n'a fait, au cours de l'année, que se durcir, soulignant les catastrophes sociales, économiques et environnementales qu'une telle construction engendrerait.

Soutien des acteurs de la bio

La Frab et le Collectif des organisations professionnelles agricoles indignées par le projet d'aéroport (Copain), ce dernier constitué du réseau Civam en Loire-Atlantique, de la Confédération Paysanne, du Gab, de Terroir 44 (promotion des produits locaux et de la vente directe), apportent leur soutien indéfectible aux opposants à ce projet. Et ce, même si aucun agriculteur bio n'est installé sur la zone concernée. Rappelons qu'avec 10 % de surfaces bio, la Loire-Atlantique fait partie du peloton de tête des départements bio français. Or, la zone d'implantation de l'aéroport est située dans une région bocagère particulièrement fertile. Et à proxi-



Le 21 avril, des "paysans sans terre" ont organisé à Nantes un marché sans produit.

mité d'une forte demande urbaine en alimentation de qualité. Jacques Chiron, éleveur bio à Vay, souligne la vocation laitière du bassin de production, "près de onze millions de litres de lait et nombre de laiteries à proximité". Autant d'emplois qui seraient sacrifiés.

À contre-courant

Ces organismes dénoncent le non sens d'une nouvelle construction qui ne leur apparaît pas, comme à nombre d'associations, "d'utilité publique", en d'autres termes inutile. En outre, cette voie revient à nier tout le travail effectué et engagé avec les collectivités locales. Céline Girault, la directrice du Gab 44, salue les efforts de Nantes Métropole "pour maintenir des espaces agricoles, les mettre à disposition des agriculteurs, réaménager les friches..., une orientation confortée par la Nouvelle politique agricole votée en mars dernier au Conseil général." Et de rappeler la charte signée par ce même Conseil général qui permet aux communes et collectivités de prendre en compte l'agricul-

ture dans l'aménagement du territoire. "Comment peut-on afficher de tels objectifs et vouloir détruire autant d'hectares de terre agricole ?", questionne la directrice du Gab 44.

Un projet emblématique

L'aéroport du Grand-Ouest en gestation cristallise les colères sur les nombreuses constructions en France ou ailleurs, qui détruisent sinon mitent l'espace naturel et agricole. "C'est bien plus que 1600 hectares qui vont être impactés", soutient Jacques Chiron, coordinateur du collectif Copain. Il faut prévoir des zones d'habitat, d'artisanat ou encore industrielles. Dans les 10 ans à venir, tout le Nord de la Loire-Atlantique sera touché." Et de poursuivre : "En prenant en compte l'ensemble des projets qui enlèvent de la surface agricole, au rythme actuel, on supprimerait en France, dans les 20 ans qui viennent, 1 600 000 hectares, soit de quoi nourrir 16 millions de personnes (1). Quelle place accorde-t-on au patrimoine naturel ? N'oublions pas que la terre cultivable est un bien commun". Ce projet pose aussi la question de l'eau car il couperait deux bassins versants : "Si les paysans ont des bottes au pied, c'est parce qu'ils sont dans une zone très humide. On construirait alors un aéroport dans une cuvette ?", s'insurge Jacques Chiron.

Une 1^{ère} victoire

Début mai, le Conseil général de Loire-Atlantique, le Conseil régional des Pays-de-la-Loire et la mairie de Nantes ont confirmé l'arrêt

des expulsions (2) tant que les recours en justice n'ont pas abouti. Soit, a priori, un délai de deux ans. Sur quoi portent ces recours judiciaires ? "Sur le processus démocratique dans son ensemble avec des passages en force, des failles juridiques", explique Jacques Chiron. Également sur la loi sur l'eau et sur la notion de compensation environnementale. "Si on détruit des kilomètres de haies, des espaces boisés ou humides, on doit trouver leur équivalent à proximité. Or, on ne peut ni se contenter de zones naturelles déjà identifiées comme telles ni, bien sûr, les "fabriquer". Donc, toutes les surfaces supprimées par du béton, on ne les retrouvera jamais", conclut-il.

Grève de la faim, défilé de tracteurs, marché sans produit tenu par près de 40 paysans sans terre... à Nantes, les manifestations s'enchaînent pour amener l'opinion publique. "Nous demandons un débat public, que soit réétudié le dossier car la Déclaration d'utilité publique date, et la situation économique a vraiment changé depuis", résume Céline Girault. Dans l'attente, la mobilisation continue avec, du 7 au 11 juillet, le 2^e Forum européen contre les grands projets inutiles imposés... à Notre-Dame-des-Landes.

Gaëlle Poyade

[1] Sur la base de la ration moyenne d'un habitant sur la planète.

[2] Si les personnes concernées ne doivent plus instamment quitter leurs maisons et fermes, elles restent dans le collimateur car le processus d'expropriation est toujours actif.